



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2019-110

PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2019

# Sommaire

## ARS OCCITANIE MONTPELLIER

|                                                                                                                                                 |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| R76-2019-07-05-001 - Arrêté 2019-2126 révision annuelle des spécialités éligibles à la prime d'engagement des carrières hospitalières (9 pages) | Page 7 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

## DDT31

|                                                                                                                                                       |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| R76-2019-01-15-006 - DRAAF OCCTANIE – ARDC dossier autorisation d'exploiter à Monsieur le Gérant de l'EARL DES NAUZES sous le numéro 3118364 (1 page) | Page 17 |
| R76-2019-01-28-051 - DRAAF OCCTANIE – ARDC dossier autorisation d'exploiter à Monsieur le Gérant de l'EARL FOURNES sous le numéro 3119024 (1 page)    | Page 19 |

## DDT46

|                                                                                                                                           |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| R76-2019-02-05-016 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE LA VALLEE DU LEMBOULAS, 46190013 (1 page) | Page 21 |
| R76-2019-02-05-017 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC LA CANABAL, 46190014 (1 page)                | Page 23 |
| R76-2018-10-25-015 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, ROUGIE Hervé, 46180144 (1 page)                   | Page 25 |
| R76-2018-11-28-014 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, ARLIE Thomas, 46180172 (1 page)                   | Page 27 |
| R76-2019-03-15-019 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, BAGNAUD Adrien, 46190010 (1 page)                 | Page 29 |
| R76-2018-11-15-007 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, BONNET-FAGET Patricia, 46180157 (1 page)          | Page 31 |
| R76-2019-02-27-008 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, BORIE Clément, 46190021 (1 page)                  | Page 33 |
| R76-2018-11-28-013 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, BOUSQUET Nicolas, 46180170 (1 page)               | Page 35 |
| R76-2018-10-11-008 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, BRU Olivier, 46180141 (1 page)                    | Page 37 |
| R76-2018-12-20-013 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, COUCHOUD Michaël, 46180171 (1 page)               | Page 39 |
| R76-2018-10-11-003 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, COUTURE Martin, 46180101 (1 page)                 | Page 41 |
| R76-2018-11-28-015 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, DELMAS Michel, 46180173 (1 page)                  | Page 43 |
| R76-2018-08-31-010 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, DIONIS DU SEJOUR Sylvain, 46180133 (1 page)       | Page 45 |
| R76-2018-11-15-009 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, DONADIEU Joëlle, 46180161 (1 page)                | Page 47 |

|                                                                                                                                      |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| R76-2018-10-25-017 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, EARL CHATEAU LE BREZEGUET, 46180153 (1 page) | Page 49 |
| R76-2018-12-20-015 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, EARL COTEAUX VAL, 46180178 (1 page)          | Page 51 |
| R76-2018-10-11-013 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, EARL DU TERLY, 46180149 (1 page)             | Page 53 |
| R76-2018-10-11-017 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, EARL LA COMBELLE, 46180155 (1 page)          | Page 55 |
| R76-2018-12-20-018 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, EARL LES 3 CEDRES, 46180183 (1 page)         | Page 57 |
| R76-2019-02-05-015 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, EARL LES TROIS CEDRES, 46190012 (1 page)     | Page 59 |
| R76-2018-11-15-008 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, FERJAVILLE David, 46180159 (1 page)          | Page 61 |
| R76-2018-10-11-005 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, FRANCOUAL Jérôme, 46180137 (1 page)          | Page 63 |
| R76-2019-01-18-014 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC BONNET, 46190004 (1 page)               | Page 65 |
| R76-2018-10-11-016 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE BROCARD, 46180154 (1 page)           | Page 67 |
| R76-2018-11-15-013 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE CHATAIGNALS, 46180167 (1 page)       | Page 69 |
| R76-2018-09-21-017 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE FABRE, 46180140 (1 page)             | Page 71 |
| R76-2019-02-27-006 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE LAFAGE, 46190018 (1 page)            | Page 73 |
| R76-2019-01-18-015 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE LESPINAS, 46190005 (1 page)          | Page 75 |
| R76-2019-03-15-021 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE MALARET, 46190017 (2 pages)          | Page 77 |
| R76-2019-03-15-020 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE MAURIOLES, 46190011 (1 page)         | Page 80 |
| R76-2018-12-20-012 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE PECHAULEJAC, 46180162 (1 page)       | Page 82 |
| R76-2018-11-28-012 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE PELISSIE, 46180163 (1 page)          | Page 84 |
| R76-2018-11-15-012 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE PEYRELEVADE, 46180166 (1 page)       | Page 86 |
| R76-2018-11-15-010 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE PRATOUCY, 46180164 (1 page)          | Page 88 |

|                                                                                                                                     |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| R76-2019-01-18-008 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE REGAS, 46180160 (1 page)            | Page 90  |
| R76-2019-02-05-014 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DE SALABIRBET, 46190008 (1 page)       | Page 92  |
| R76-2019-01-18-009 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DES CESARINES, 46180184 (1 page)       | Page 94  |
| R76-2019-02-27-007 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DES FAURES, 46190020 (1 page)          | Page 96  |
| R76-2019-01-18-013 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DU GASCOU, 46190003 (1 page)           | Page 98  |
| R76-2018-10-11-011 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DU MAS D'AILLES, 46180146 (1 page)     | Page 100 |
| R76-2018-10-11-006 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DU MAS DE BASSOUL, 46180138 (1 page)   | Page 102 |
| R76-2019-03-15-018 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DU PECH ROUGIE, 16190009 (2 pages)     | Page 104 |
| R76-2018-08-31-009 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DU PECHS, 46180132 (1 page)            | Page 107 |
| R76-2018-10-11-007 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC DU PECHS, 46180139 (1 page)            | Page 109 |
| R76-2018-10-11-012 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC LE CHAMP DES TERMES, 46180148 (1 page) | Page 111 |
| R76-2019-03-15-022 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC LE PECH CABRIT, 46190022 (1 page)      | Page 113 |
| R76-2019-01-18-011 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC LES CADENES, 46190001 (1 page)         | Page 115 |
| R76-2019-03-15-024 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAEC LES COUSTALS, 46190028 (1 page)        | Page 117 |
| R76-2018-10-25-018 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GALILE Véronique, 46180156 (1 page)         | Page 119 |
| R76-2018-10-11-015 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GAY Charlene, 46180151 (1 page)             | Page 121 |
| R76-2019-03-14-002 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GENTOU Aurélien, 460190019 (1 page)         | Page 123 |
| R76-2018-12-20-017 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GOUBERT Gilbert, 46180182 (1 page)          | Page 125 |
| R76-2019-02-27-004 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, GUITTARD Marie-Agnès, 46180177 (1 page)     | Page 127 |
| R76-2018-10-11-010 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, LABORIE Jocelyne, 46180145 (1 page)         | Page 129 |

|                                                                                                                                     |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| R76-2018-10-11-004 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, LANDES Christian, 46180136 (1 page)         | Page 131 |
| R76-2019-01-18-010 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, LAPARRO Magalie, 46180185 (1 page)          | Page 133 |
| R76-2018-12-04-024 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, LAVAL Michèle, 46180169 (1 page)            | Page 135 |
| R76-2018-10-25-016 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, MICHALET Eric, 46180147 (1 page)            | Page 137 |
| R76-2018-10-25-019 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, MONTEIL Angélique, 46180158 (1 page)        | Page 139 |
| R76-2019-03-15-023 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, NEAU Alexandre, 46190027 (1 page)           | Page 141 |
| R76-2019-01-18-012 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, PEYSOUYRE Frédéric, 46190002 (1 page)       | Page 143 |
| R76-2019-02-05-013 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, POURCEL Gisèle, 46190007 (1 page)           | Page 145 |
| R76-2018-10-11-009 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, PRADAYROL Clément, 46180143 (1 page)        | Page 147 |
| R76-2018-12-20-014 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, PRUVOST David, 46180175 (1 page)            | Page 149 |
| R76-2018-10-11-014 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, ROUX Rémy, 46180150 (1 page)                | Page 151 |
| R76-2018-11-15-014 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, SCEA CABRI CAJARC, 46180168 (1 page)        | Page 153 |
| R76-2019-02-27-005 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, SCEA DOMAINE DE BENEJOU, 46190016 (1 page)  | Page 155 |
| R76-2019-03-15-017 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, SCEA LA FERME DE TERISSE, 46180181 (1 page) | Page 157 |
| R76-2019-01-18-007 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, SCEA Léonie, 46180134 (1 page)              | Page 159 |
| R76-2018-12-20-016 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, SCIC SA LA VINADIE, 46180180 (1 page)       | Page 161 |
| R76-2018-11-28-011 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, TILLET David, 46180128 (1 page)             | Page 163 |
| R76-2018-11-15-011 - Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter, TILLET Marc, 46180165 (1 page)              | Page 165 |

## **DRAAF**

|                                                                                                                                                                                       |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| R76-2019-07-08-002 - Arrêté portant nomination au Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles d'Ondes (4 pages) | Page 167 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

**DRJSCS Occitanie**

R76-2019-07-04-002 - Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement du centre provisoire d'hébergement (CPH) géré par la Fédération Audoises des Œuvres Laïques pour l'exercice 2019 dans le département de l'Aude (2 pages)

Page 172

**Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille**

R76-2019-07-04-001 - Arrêté modificatif n° 3/27RG2018/4 du 04 juillet 2019 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Gard (2 pages)

Page 175

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-07-05-001

Arrêté 2019-2126 révision annuelle des spécialités éligibles à la  
prime d'engagement des carrières hospitalières

Arrêté ARS Occitanie / 2019 - 2126

Modifiant l'arrêté : 2017 - 2318

Révision annuelle de l'arrêté portant liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, par établissement et par spécialité

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

- Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R. 6152-404-1 et R. 6152-508-1 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- 
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- 
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Occitanie ;
- Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;
- Vu le décret n°2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- Vu le décret n°2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants de hôpitaux ;
- Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- Vu l'arrêté 2017 – 2318 portant liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, par établissement et par spécialité ;
- Vu la décision du 22 mars 2019 portant nomination de Monsieur Bertrand PRUDHOMMEAUX, en qualité de Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie ;

Considérant l'avis favorable de la commission régionale paritaire en date du 27 mai 2019 concernant la liste des postes par établissement et par spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante

Considérant l'article R. 6152-404-I du code de la santé publique qui dispose en son 9<sup>e</sup> alinéa : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par

**Agence Régionale de Santé Occitanie**

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



**Tous mobilisés pour la santé**  
**de 6 millions de personnes en Occitanie**  
[www.prs.occitanie-sante.fr](http://www.prs.occitanie-sante.fr)

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

*établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. »*

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

La révision pour l'année 2019 de la liste des postes par établissement et par spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est annexée au présent arrêté.

### Article 2 :

Cette liste a été arrêtée le 12 juillet 2017 pour une durée de trois ans, elle est révisable annuellement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire.

### Article 3 :

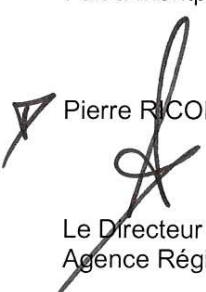
Les recours contre le présent arrêté sont à former auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire, de sa publication pour les tiers.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 05 JUL 2019

 Pierre RICORDEAU

Le Directeur Général  
Agence Régionale de Santé Occitanie

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie  
et par délégation, le Directeur Général Adjoint

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

**ANNEXE : liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante par établissement et par spécialité**

**CH ALBI**

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 2             |
| Radiologie             | 2             |
| Médecine d'urgences    | 4             |
| Oncologie              | 1             |

**CH ALES**

| Spécialités                       | Nombre postes |
|-----------------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation            | 3             |
| Radiologie                        | 1             |
| Médecine d'urgences               | 9             |
| Pneumologie                       | 2             |
| Oncologie                         | 1             |
| Psychiatrie                       | 4             |
| Pédopsychiatrie                   | 3             |
| Médecine physique et réadaptation | 1             |
| Gériatrie                         | 1             |
| Gastro entérologie                | 1             |
| Gynécologie Obstétrique           | 1             |

**CH ARIEGE COUSERANS**

| Spécialités                     | Nombre postes |
|---------------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation          | 4             |
| Radiologie                      | 1             |
| Psychiatrie adultes             | 2             |
| Psychiatrie enfants adolescents | 2             |
| Gériatrie                       | 1             |
| Gynécologie Obstétrique         | 1             |

**CH AUCH**

| Spécialités                          | Nombre postes |
|--------------------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation               | 2             |
| Radiologie                           | 1             |
| Médecine d'urgences                  | 2             |
| Cardiologie                          | 1             |
| Médecine physique et de réadaptation | 1             |
| Rhumatologie                         | 1             |
| Gériatrie                            | 1             |
| Pneumologie                          | 1             |
| Médecine générale                    | 1             |
| Médecine du travail                  | 1             |

**Agence Régionale de Santé Occitanie**

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



**Tous mobilisés pour la santé  
de 6 millions de personnes en Occitanie**  
[www.prs.occitanie-sante.fr](http://www.prs.occitanie-sante.fr)

### CH BAGNOLS sur CEZE

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 3             |
| Radiologie              | 1             |
| Médecine d'urgences     | 3             |
| Pédiatrie               | 1             |
| Médecine Générale       | 1             |
| Pneumologie             | 1             |
| Gynécologie obstétrique | 1             |
| Gériatrie               | 1             |

### CH BEZIERS

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 4             |
| Radiologie             | 1             |
| Psychiatrie            | 2             |
| Neurologie             | 1             |
| Gastro-entérologie     | 1             |
| Pneumologie            | 1             |
| Gériatrie              | 1             |

### CH CAHORS

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 3             |
| Radiologie              | 1             |
| Pneumologie             | 2             |
| Gynécologie obstétrique | 2             |
| Chirurgie Orthopédique  | 2             |
| Cardiologie             | 2             |
| Oncologie               | 1             |
| Gériatrie               | 1             |
| Réanimation médicale    | 1             |
| Néphrologie             | 2             |

### CH CARCASSONNE

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 4             |
| Radiologie             | 3             |
| Médecine d'urgences    | 10            |
| Cardiologie            | 4             |
| Pédiatrie              | 3             |
| Chirurgie vasculaire   | 2             |
| Gastro-entérologie     | 1             |
| ORL                    | 1             |
| Pneumologie            | 2             |
| Gériatrie              | 1             |
| Réanimation médicale   | 2             |

2

### Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire  
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001  
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

### CH CASTELNAUDARY

| Spécialités | Nombre postes |
|-------------|---------------|
| Radiologie  | 1             |

### CH CASTRES MAZAMET

| Spécialités                      | Nombre postes |
|----------------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation           | 6             |
| Radiologie                       | 2             |
| Médecine d'urgences              | 7             |
| Pneumologie                      | 2             |
| Cardiologie                      | 1             |
| Gériatrie                        | 2             |
| Médecine générale                | 2             |
| Neurologie                       | 1             |
| Gastro entérologie               | 2             |
| Chirurgie vasculaire             | 1             |
| Rhumatologie                     | 1             |
| Oncologie                        | 1             |
| Hématologie                      | 1             |
| Urologie                         | 1             |
| Ophthalmologie                   | 1             |
| Chirurgie viscérale et digestive | 1             |
| ORL                              | 1             |

### CH CONDOM

| Spécialités         | Nombre postes |
|---------------------|---------------|
| Médecine d'urgences | 2             |

### CH DECAZEVILLE

| Spécialités                      | Nombre postes |
|----------------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation           | 2             |
| Radiologie                       | 2             |
| Médecine d'urgences              | 1             |
| Médecine générale et polyvalente | 2             |

### CH FIGEAC

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 1             |
| Médecine d'urgences    | 1             |

### CH LANNEMEZAN

| Spécialités | Nombre postes |
|-------------|---------------|
| Psychiatrie | 2             |

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

### CH LAVAUR

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 3             |
| Radiologie              | 1             |
| Gynécologie obstétrique | 1             |
| Pédiatrie               | 1             |
| Pédopsychiatrie         | 4             |

### CH LOMBEZ SAMATAN

| Spécialités | Nombre postes |
|-------------|---------------|
| Gériatrie   | 1             |

### CH LOZERE

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 3             |
| Radiologie             | 1             |
| Médecine d'urgence     | 3             |
| Cardiologie            | 1             |
| Pédiatrie              | 2             |
| Médecine interne       | 1             |
| Pharmacie              | 1             |
| Biologie               | 1             |
| Neurologie             | 1             |
| Rhumatologie           | 1             |
| Urologie               | 1             |
| Chirurgie viscérale    | 1             |

### CH LOURDES

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 2             |
| Radiologie             | 2             |

### CH MILLAU

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 5             |
| Médecine d'urgence      | 3             |
| Radiologie              | 2             |
| Psychiatrie             | 3             |
| Gynécologie obstétrique | 2             |
| Gériatrie               | 2             |
| Pédiatrie               | 1             |

**Agence Régionale de Santé Occitanie**

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

### CH MONTAUBAN

| Spécialités                          | Nombre postes |
|--------------------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation               | 3             |
| Radiologie                           | 2             |
| Gastro entérologie                   | 1             |
| Cardiologie                          | 2             |
| Médecine physique et de réadaptation | 2             |
| Gynécologie obstétrique              | 1             |
| Gériatrie                            | 2             |
| Santé publique                       | 1             |
| Ophtalmologie                        | 1             |
| Réanimation médicale                 | 3             |
| Chirurgie orthopédique               | 2             |
| Chirurgie digestive                  | 1             |

### CH MURET

| Spécialités | Nombre postes |
|-------------|---------------|
| Gériatrie   | 3             |

### CH NARBONNE

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 3             |
| Pneumologie             | 1             |
| Gynécologie obstétrique | 3             |
| Cardiologie             | 1             |
| Gériatrie               | 1             |
| Ophtalmologie           | 1             |
| Neurologie              | 2             |

### CH PERPIGNAN

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 3             |
| Gynécologie obstétrique | 4             |
| Oncologie               | 1             |
| Anatomopathologie       | 1             |
| Gériatrie               | 1             |
| Médecine d'urgence      | 8             |
| Médecine générale       | 2             |

### CH PONT SAINT ESPRIT

| Spécialités | Nombre postes |
|-------------|---------------|
| Gériatrie   | 1             |

### CH RODEZ

| Spécialités                          | Nombre postes |
|--------------------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation               | 3             |
| Radiologie                           | 2             |
| Médecine d'urgences                  | 3             |
| Pneumologie                          | 2             |
| Cardiologie                          | 2             |
| Chirurgie orthopédique               | 1             |
| Néphrologie                          | 1             |
| Pédiatrie                            | 2             |
| Anatomopathologie                    | 1             |
| Neurologie                           | 1             |
| Chirurgie générale et digestive      | 1             |
| Gynécologie obstétrique              | 2             |
| Médecine de la douleur et palliative | 1             |
| Médecine nucléaire                   | 1             |

### HOPITAUX DU BASSIN DE THAU

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 5             |
| Radiologie             | 3             |
| Cardiologie            | 3             |

### CH Saint ALBAN sur LIMAGNOLE

| Spécialités                       | Nombre postes |
|-----------------------------------|---------------|
| Psychiatrie                       | 1             |
| Psychiatrie enfants & adolescents | 1             |

### CH Saint GAUDENS

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 10            |
| Pédiatrie               | 3             |
| Gynécologie obstétrique | 3             |
| Gastroentérologie       | 1             |
| Gériatrie               | 2             |

### CH TARBES-VIC

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 4             |
| Radiologie              | 3             |
| Gynécologie obstétrique | 2             |
| Pédiatrie               | 3             |
| Neurologie              | 2             |
| Néphrologie             | 2             |
| Oncologie               | 1             |
| Médecine d'urgence      | 3             |

### Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire  
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001  
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

### CH VILLEFRANCHE de ROUERGUE

| Spécialités             | Nombre postes |
|-------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation  | 1             |
| Médecine d'urgences     | 3             |
| Gériatrie               | 2             |
| Pneumologie             | 2             |
| Radiologie              | 2             |
| Gynécologie Obstétrique | 1             |
| Gastro entérologie      | 1             |

### CH INTERCOMMUNAL VAL D'ARIEGE

| Spécialités                 | Nombre postes |
|-----------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation      | 3             |
| Radiologie                  | 2             |
| Gériatrie                   | 3             |
| Gynécologie obstétrique     | 3             |
| Gastro entérologie          | 2             |
| Neurologie                  | 2             |
| Néphrologie                 | 2             |
| Médecine générale           | 2             |
| Réanimation                 | 1             |
| Médecine interne            | 2             |
| Pneumologie                 | 2             |
| Endocrinologie diabétologie | 1             |

### CHU NIMES

| Spécialités                       | Nombre postes |
|-----------------------------------|---------------|
| Psychiatrie                       | 2             |
| Gériatrie                         | 1             |
| Oncologie médicale                | 1             |
| Médecine physique et réadaptation | 1             |

### CHU MONTPELLIER

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 10            |

### CHU TOULOUSE

| Spécialités            | Nombre postes |
|------------------------|---------------|
| Anesthésie réanimation | 1             |
| Radiologie             | 4             |

DDT31

R76-2019-01-15-006

DRAAF OCCTANIE – ARDC dossier autorisation d'exploiter à  
Monsieur le Gérant de l'EARL DES NAUZES sous le numéro  
3118364

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 15 janvier 2019

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

EARL DES NAUZES  
511, chemin des Nauzes  
31340 VILLEMUR SUR TARN

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de demande  
d'autorisation d'exploiter et attestation en cas  
d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **14/01/2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 10,6 ha situés sur la commune de VILLEMUR-SUR-TARN (10,6 ha)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/01/2019**
- **Numéro d'enregistrement : 31/18/364**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **14/05/2019**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole

Christophe THINET

DDT31

R76-2019-01-28-051

DRAAF OCCTANIE – ARDC dossier autorisation d'exploiter à  
Monsieur le Gérant de l'EARL FOURNES sous le numéro 3119024

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 28 janvier 2019

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

EARL FOURNES  
455, chemin d'en Galles Haut  
31380 GRAGNAGUE

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de demande  
d'autorisation d'exploiter et attestation en cas  
d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **22/01/2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 18,04 ha situés sur les communes de LAVALETTE (12,14 ha), SAINT-MARCEL-PAULEL (5,91 ha)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 22/01/2019**
- **Numéro d'enregistrement : 31/19/024**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **22/05/2019**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.  
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

DDT46

R76-2019-02-05-016

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE LA VALLEE DU LEMBOULAS, 46190013

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 05 février 2019

Le Directeur Départemental

à

GAEC de la Vallée du Lemboulas  
DELBOSC Régine et Dominique

670 route de Lafrançaise

82270 MONTFERRIER

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : [flavie.maury@lot.gouv.fr](mailto:flavie.maury@lot.gouv.fr)

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **5 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,36 ha situés sur la commune de **46170 SAINT-PAUL-FLAUGNAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190013**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **30/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-05-017

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC LA CANABAL, 46190014

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Cahors, le 05 février 2019

Le Directeur Départemental  
à

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

GAEC La Canabal  
VISTOUR Didier, Xavier et Vincent  
Nauvioles  
46190 SOUSCEYRAC-EN-QUERCY

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Messieurs,

J'accuse réception le **5 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 7,88 ha situés sur la commune de **46190 SOUSCEYRAC-EN-QUERCY**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 31/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190014**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **01/06/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-25-015

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
ROUGIE Hervé, 46180144

PREFET DU LOT

***Direction Départementale  
des Territoires du Lot***

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 25 octobre 2018

Le Directeur Départemental  
à  
Monsieur ROUGIE Hervé  
Prentegarde  
46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 25 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de :

- 68,87 ha situés sur la commune de 46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY ;
- 10,26 ha situés sur la commune de 15290 SAINT SAURY ;
- 4,31 ha situés sur la commune de 46210 SENAILLAC LATRONQUIERE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 15 octobre 2018**
- **Numéro d'enregistrement : 46180144**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-11-28-014

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
ARLIE Thomas, 46180172

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : [flavie.maury@lot.gouv.fr](mailto:flavie.maury@lot.gouv.fr)  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 28 novembre 2018

Le Directeur Départemental  
à  
Monsieur ARLIE Thomas  
Cieurac  
46200 LANZAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 28 novembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 11,91 ha situés sur la commune de **46 200 LANZAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180172**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **22/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

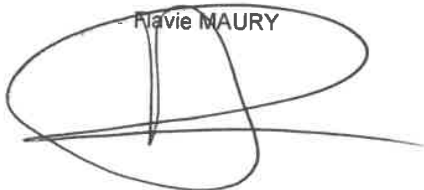
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-03-15-019

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
BAGNAUD Adrien, 46190010

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 15 mars 2019

Le Directeur Départemental

à

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

M. BAGNAUD Adrien

Brandouly

46320 SAINT-SIMON

OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le **15 mars 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter dont les surfaces sont réparties comme suit :

| Surfaces (ha) | Commune           | Propriétaire   |
|---------------|-------------------|----------------|
| 8,36 ha       | 46320 SAINT-SIMON | BAGNAUD Janine |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 11 mars 2019**
- **Numéro d'enregistrement : 46190010**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-11-15-007

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
BONNET-FAGET Patricia, 46180157

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Cahors, le 15 novembre 2018

Le Directeur Départemental

.à

**Madame BONNET-FAGET Patricia**

**Mayrinhac Le Francal**

**46 500 ROCAMADOUR**

Affaire suivie par :Flavie MAURY

Mall : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le 15 novembre **2018** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 64,47 ha situés sur la commune de **46500 ROCAMADOUR**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29/10/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180157**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **01/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-27-008

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
BORIE Clément, 46190021

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 27 février 2019

Le Directeur Départemental

à

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Monsieur BORIE Clément

114 rue du Clos Saint Cirq

46400 SAINT-CERE

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **27 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,74 ha situés sur la commune de **46400 SAINT-CERE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18/02/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190021**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **19 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-11-28-013

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
BOUSQUET Nicolas, 46180170

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 28 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur BOUSQUET Nicolas

Larnaude

46260 VARAIRE

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mai : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 28 novembre 2018 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de - 83,41 ha situés sur la commune de **46230 BACH**  
- 3,28 ha situés sur la commune de **46230 VAYLATS**  
- 2,17 ha situés sur la commune de **46260 VARAIRE..**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180170**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **17/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

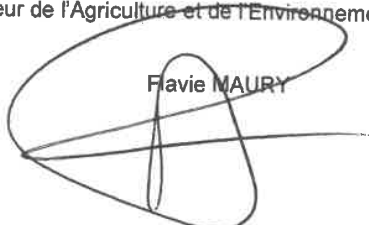
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-008

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
BRU Olivier, 46180141



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Cahors, le 11 octobre 2018

**Affaire suivie par :** Flavie MAURY

**Mail :** flavie.maury@lot.gouv.fr

**Tél. :** 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

**Monsieur BRU Olivier**

**Jarlan**

**46230 VAYLATS**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de :

- 20,37 ha situés sur la commune de 46230 VAYLATS ;
- 0,34 ha situés sur la commune de 46260 SAILLAC ;
- 3,22 ha situés sur la commune de 46230 BACH.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180141**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Jè vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-12-20-013

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
COUCHOUD Michaël, 46180171

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 20 décembre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur COUCHOUD Michael

15178 chemin de Fournet

46230 LALBENQUE

Affaire suivie par :Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 20 décembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 13,80 ha situés sur la commune de **46230 LALBENQUE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180171**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

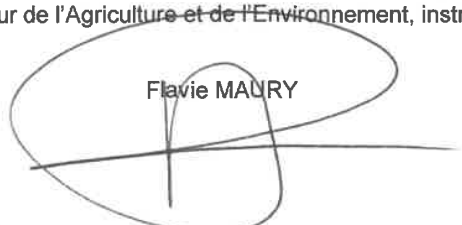
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-003

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
COUTURE Martin, 46180101



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur COUTURE Martin

Cambou

46140 ALBAS

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 10,07 ha situés sur la commune de 46140 ALBAS et de 12,21 ha situés sur la commune de 46140 ANGLARS JUILLAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180101**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-11-28-015

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
DELMAS Michel, 46180173

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures**

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mai : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 28 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur DELMAS Michel

Mas Del Bos

46 600 CRESENSAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 28 novembre 2018 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de 17,97 ha situés sur la commune de 46 600 CRESENSAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 26/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180173**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

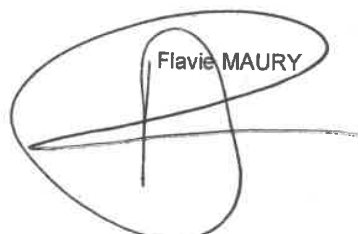
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

  
Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-08-31-010

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
DIONIS DU SEJOUR Sylvain, 46180133

PREFET DU LOT

***Direction Départementale***

***des Territoires du Lot***

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : [flavie.maury@lot.gouv.fr](mailto:flavie.maury@lot.gouv.fr)

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 31 août 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur DIONIS DU SEJOUR Sylvain

Lavayssière

46600 GIGNAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **31 août 2018** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **54,68** ha situés sur la commune de **46600 GIGNAC** et de **1,07** ha situés sur la commune de **46200 SOUILLAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 31/08/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180133**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **01/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

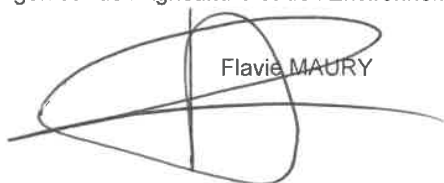
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,



Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-11-15-009

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
DONADIEU Joëlle, 46180161

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

**Affaire suivie par : Flavia MAURY**

**Mail : flavia.maury@lot.gouv.fr**

**Tél. : 05 65 23 60 75**

Cahors, le 15 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

**Madame DONADIEU Joëlle**

**épouse MORIZET**

**Le Bourg**

**46320 FLAUJAC-GARE**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le 15 novembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter - de 12,5 ha situés sur la commune de **46500 ISSENDOLUS**  
- de 14,24 ha situés sur la commune de **46120 THEMINES**  
- de 13,67 ha situés sur la commune de **46320 FLAUJAC GARE.**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180161**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14/03/19.**

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus.**

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavia MAURY

DDT46

R76-2018-10-25-017

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
EARL CHATEAU LE BREZEGUET, 46180153

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Cahors, le 25 octobre 2018

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

EARL Château le Brezeguet

le Brezeguet

46800 SAUX

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception le 25 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 4,95 ha situés sur la commune de 46800 SAUX.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 15 octobre 2018**
- **Numéro d'enregistrement : 46180153**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

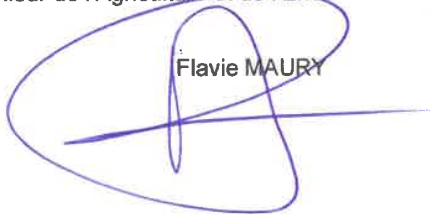
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-12-20-015

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
EARL COTEAUX VAL, 46180178

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 20 décembre 2018

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

**EARL Coteaux-Val**

**Les Escouanes**

**46130 PRUDHOMAT**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 20 décembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,99 ha situés sur la commune de **46130 TAURIAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 05/12/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180178**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **06/04/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

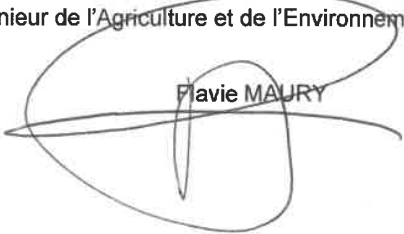
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-013

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
EARL DU TERLY, 46180149

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

EARL du Terly

Le Terly

46270 FELZINS

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,38 ha situés sur la commune de 46270 FELZINS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 26/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180149**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

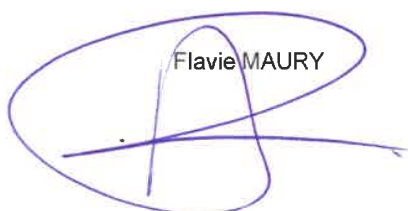
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,



Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-10-11-017

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
EARL LA COMBELLE, 46180155



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

**EARL La Combelle**

**Lacombelle**

**46800 LENDOU-EN-QUERCY**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Messieurs,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 12,45 ha situés sur la commune de 46800 LENDOU EN QUERCY.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10/10/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180155**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **11/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-12-20-018

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
EARL LES 3 CEDRES, 46180183

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 20 décembre 2018

Le Directeur Départemental

à

**EARL LES 3 CEDRES**

**L'île haute**

**46230 MONTDOUMERC**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 20 décembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 2,52 ha situés sur la commune de **46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/12/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180183**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **21/04/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

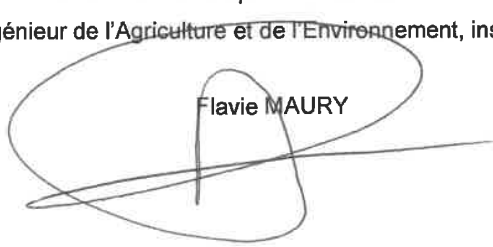
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-05-015

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
EARL LES TROIS CEDRES, 46190012

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : [flavie.maury@lot.gouv.fr](mailto:flavie.maury@lot.gouv.fr)

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 05 février 2019

Le Directeur Départemental

à

**EARL Les trois cèdres  
BERTHOUMIEUX Sylvain**

**L'île haute**

**46230 MONTDOUMERC**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **5 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,72 ha situés sur la commune de **46230 FONTANES**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190012**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **25/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

  
Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-11-15-008

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
FERJAVILLE David, 46180159

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 15 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur FREJAVILLE David

Rue du Ségala

46500 GRAMAT

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 15 novembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 2,66 ha situés sur la commune de **46500 GRAMAT**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 06/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180159**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **07/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

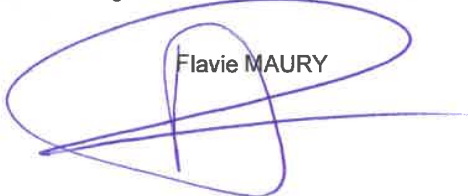
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénier de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-005

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
FRANCOUAL Jérôme, 46180137

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur FRANCOUAL Jérôme

Mas Dailles

46100 FONS

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 19,38 ha situés sur la commune de 46320 REYREVIGNES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180137**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **25/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-01-18-014

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC BONNET, 46190004

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : [flavie.maury@lot.gouv.fr](mailto:flavie.maury@lot.gouv.fr)  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 18 janvier 2019

Le Directeur Départemental

à  
GAEC BONNET

Lartigue

46170 CASTELNAU-MONTRATIER-  
SAINTE-ALAUZIE

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Messieurs,

J'accuse réception le 18 janvier 2019 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de 0,80 ha situé sur la commune de 46170 SAINT-PAUL-FLAUGNAC et de 22,80 ha situés sur la commune de 46170 CASTELNAU-MONTRATIER-SAINTE-ALAUZIE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190004**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **11/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

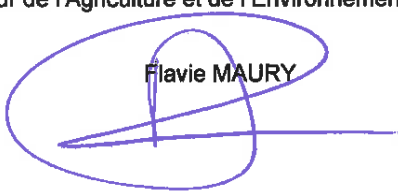
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénier de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-016

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE BROCARD, 46180154

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Brocard

Saint-Genies

46800 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 18,27 ha situés sur la commune de 46800 LENDOU EN QUERCY.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10/10/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180154**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **11/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

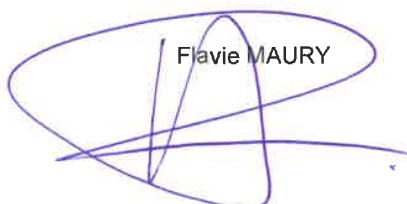
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-11-15-013

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE CHATAIGNALS, 46180167

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 15 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Chataignals

Rivière Basse

46140 ALBAS

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 15 novembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,94 ha situés sur la commune de **46140 ANGLARS-JUILLAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 08/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180167**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **09/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

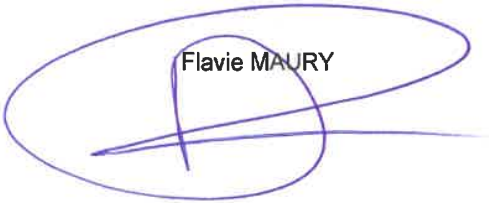
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-09-21-017

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE FABRE, 46180140

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 21 septembre 2018

Le Directeur Départemental

à

**GAEC de Fabre**

**Fabre**

**46170 PERN**

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **21 septembre 2018** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **4,26 ha** situés sur la commune de **46170 L HOSPITALET** et de **9,67 ha** situés sur la commune de **46170 PERN**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 17/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180140**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **18/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

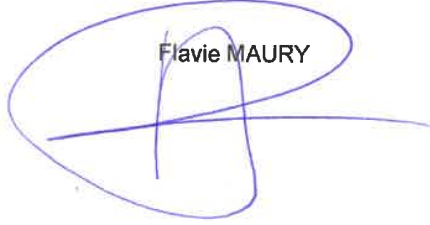
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-27-006

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE LAFAGE, 46190018

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 27 février 2019

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Lafage

ALBOUYS Benoît, DURRIEU Sylvie

Clos de Ferré

46170 PERN

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mai : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **27 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 55,58 ha situés sur la commune de **46170 SAINT-PAUL-FLAUGNAC** et 61,34 ha situés sur la commune de **46170 PERN**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 26/02/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190018**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-01-18-015

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE LESPINAS, 46190005

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mall : [flavie.maury@lot.gouv.fr](mailto:flavie.maury@lot.gouv.fr)

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 18 janvier 2019

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Lespinas

Lespinas

46210 SAINT-CIRGUES

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Messieurs,

J'accuse réception le **18 janvier 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 5,33 ha situés sur la commune de **46210 SAINT-CIRGUES**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190005**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **15/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-03-15-021

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE MALARET, 46190017

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 15 mars 2019

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Malaret  
Mme SILOT Patricia

Malaret – 430 route de Buffant  
46100 FIGEAC

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mall : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le **15 mars 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter dont les surfaces sont réparties comme suit :

| Surfaces (ha) | Commune      | Propriétaire              |
|---------------|--------------|---------------------------|
| 6,88 ha       | 46100 FIGEAC | BEAUVILLE Andrée          |
| 15,00 ha      | 46100 FIGEAC | BOUTARIC Odette           |
| 0,32 ha       | 46100 FIGEAC | SILOT Lucette             |
| 47,8 ha       | 46100 FIGEAC | SILOT André               |
| 16,86 ha      | 46100 FIGEAC | M. et Mme SILOT           |
| 1,33 ha       | 46100 BEDUER | BEAUVILLE Andrée          |
| 3,67 ha       | 46100 FIGEAC | Succession DELCLAUX André |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12/03/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190017**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/07/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-03-15-020

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE MAURIOLES, 46190011

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Cahors, le 15 mars 2019

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Maurioles  
RAULY Philippe et RAULY Josiane  
46600 CAZILLAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **15 mars 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter dont les surfaces sont réparties comme suit :

| Surfaces (ha) | Commune        | Propriétaire       |
|---------------|----------------|--------------------|
| 58,47 ha      | 46600 CAZILLAC | BOURDET Marguerite |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 07 mars 2019**
- **Numéro d'enregistrement : 46190011**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **08 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-12-20-012

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE PECHAULEJAC, 46180162

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 20 décembre 2018

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Péchaulejac

Péchaulejac

46310 PEYRILLES

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 20 décembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,12 ha situés sur la commune de **46310 PEYRILLES**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 05/12/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180162**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **06/04/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

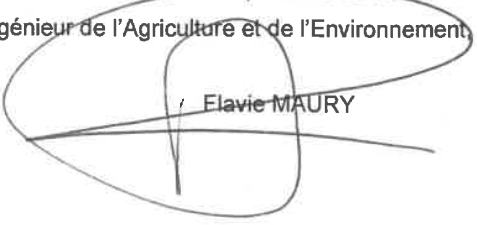
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-11-28-012

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE PELISSIE, 46180163

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Cahors, le 28 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Pelissié

Pelissié

46110 CAVAGNAC

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Messieurs,

J'accuse réception le 28 novembre 2018 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de 4,99 ha situés sur la commune de **46110 CAVAGNAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180163**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **15/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

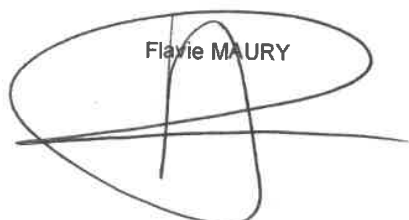
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY  


DDT46

R76-2018-11-15-012

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE PEYRELEVADE, 46180166

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 15 novembre 2018

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : [flavie.maury@lot.gouv.fr](mailto:flavie.maury@lot.gouv.fr)

Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Peyrelevade

Peyrelevade

46600 CRESSENSAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 15 novembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 14,60 ha situés sur la commune de **46600 CRESSENSAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180166**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

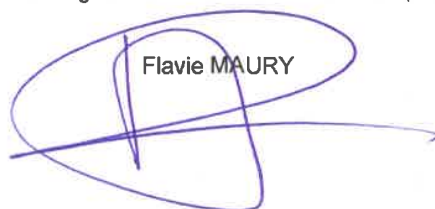
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

  
Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-11-15-010

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE PRATOUCY, 46180164

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 15 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

GAEC de Pratoucy

Pratoucy

46210 SENAILLAC-LATRONQUIERE

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 15 novembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 9,23 ha situés sur la commune de **46210 SENAILLAC-LATRONQUIERE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 07/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180164**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **08/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-01-18-008

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE REGAS, 46180160

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 18 janvier 2019

Le Directeur Départemental

à  
GAEC de Regas

Regas - Belmontet

46800 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Messieurs,

J'accuse réception le **18 janvier 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 6,48 ha situés sur la commune de **46800 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46180160**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **19/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

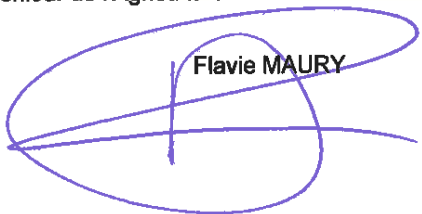
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-05-014

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DE SALABIRBET, 46190008

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Cahors, le 05 février 2019

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

**GAEC de Salabirbet**

**SAVIGNAC Jean-Michel et Laurent**

**Salabirbet**

**46260 LARAMIERE**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Messieurs,

J'accuse réception le **5 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 20,01 ha situés sur la commune de **46260 LARAMIERE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 25/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190008**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **26/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,



Flavie MAURY

DDT46

R76-2019-01-18-009

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DES CESARINES, 46180184

PREFET DU LOT

***Direction Départementale***

***des Territoires du Lot***

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

**Affaire suivie par : Flavie MAURY**

**Mall : flavie.maury@lot.gouv.fr**

**Tél. : 05 65 23 60 75**

Cahors, le 18 janvier 2019

**Le Directeur Départemental**

**à**

**GAEC des Césarines**

**Le Causse**

**46400 SAINT-JEAN-LESPINASSE**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **18 janvier 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 79,04 ha situés sur la commune de **46130 LOUBRESSAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 11/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46180184**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

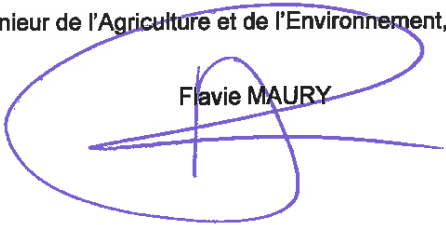
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-27-007

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DES FAURES, 46190020

PREFET DU LOT

**Direction Départementale  
des Territoires du Lot**

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Cahors, le 27 février 2019

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental  
à  
GAEC des Faures  
VERGNE Jean, BOISSON Damien  
Sieussac  
46600 CRESSSENSAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Messieurs,

J'accuse réception le **27 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 11,85 ha situés sur la commune de **46600 CRESSSENSAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 06/02/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190020**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **7 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

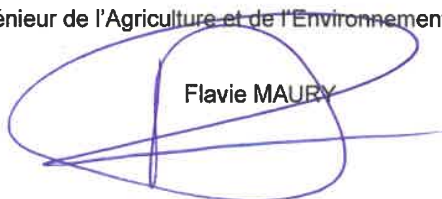
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-01-18-013

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DU GASCOU, 46190003

PREFET DU LOT

***Direction Départementale***

***des Territoires du Lot***

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

**Affaire suivie par : Flavie MAURY**

**Mall : flavie.maury@lot.gouv.fr**

**Tél. : 05 65 23 60 75**

Cahors, le 18 janvier 2019

Le Directeur Départemental

à

**GAEC DU GASCOU**

**1170 chemin du Gascou**

**46 230 LALBENQUE**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **18 janvier 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de :

- 86,74 ha situés sur la commune de 46090 AUJOLS ;
- 32,74 ha situés sur la commune de 46230 LABURGADE ;
- 13,64 ha situés sur la commune de 46230 CIEURAC ;
- 3,76 ha situés sur la commune de 46230 LALBENQUE ;
- 2,73 ha situés sur la commune de 46090 ESCLAUZELS ;
- 0,53 ha situés sur la commune de 46090 FLAUJAC-POUJOL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190003**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **15/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

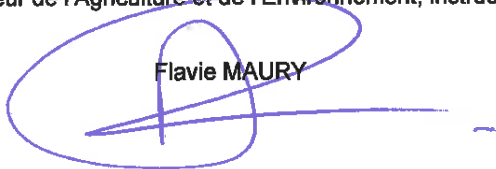
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-011

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DU MAS D'AILLES, 46180146

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

GAEC du Mas d'Aillés

Le Mas d'Aillés

46320 REYREVIGNES

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,16 ha situés sur la commune de 46320 REYREVIGNES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180146**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **25/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

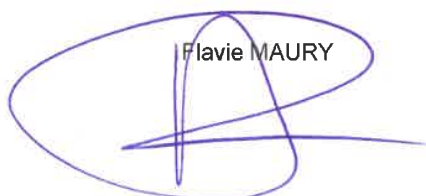
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-006

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DU MAS DE BASSOUL, 46180138

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental  
à

GAEC du Mas de Bassoul  
46330 CENEVIÈRES

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 156,62 ha situés sur la commune de 46330 CENEVIÈRES et 31,20 ha situés sur la commune de 46260 LUGAGNAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180138**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénier de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-03-15-018

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DU PECH ROUGIE, 16190009

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 15 mars 2019

Le Directeur Départemental

à

GAEC du Pech Rougié

Mme BENNE Emilie

46500 SAIGNES

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : [flavie.maury@lot.gouv.fr](mailto:flavie.maury@lot.gouv.fr)

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le **15 mars 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter dont les surfaces sont réparties comme suit :

| Surfaces (ha) | Commune       | Propriétaire        |
|---------------|---------------|---------------------|
| 32,36 ha      | 46500 SAIGNES | LACAM François      |
| 3,28 ha       | 46120 AYNAC   | LACAM François      |
| 16,19 ha      | 46500 SAIGNES | LACAM Christophe    |
| 0,71 ha       | 46120 AYNAC   | LACAM Christophe    |
| 10,08 ha      | 46500 SAIGNES | ANDRE Yves          |
| 5,17 ha       | 46500 SAIGNES | FROMENTEZE Annie    |
| 2,25 ha       | 46500 SAIGNES | FARGES Hubert       |
| 2,92 ha       | 46500 SAIGNES | FROMENTEZE Hubert   |
| 1,53 ha       | 46500 SAIGNES | MARTY Roland        |
| 0,91 ha       | 46500 SAIGNES | DELPEYROUX Colette  |
| 3,07 ha       | 46500 SAIGNES | BOURGADE Maurice    |
| 1,40 ha       | 46500 SAIGNES | MOREIRA Christiane  |
| 1,29 ha       | 46120 AYNAC   | FRESCALINES Georges |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 04 mars 2019**
- **Numéro d'enregistrement : 46190009**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **05 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la

pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-08-31-009

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DU PECHS, 46180132

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Cahors, le 31 août 2018

Le Directeur Départemental

à  
GAEC du Pechs

Peyregages

46160 Calvignac

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **31 août 2018** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **55,22** ha situés sur la commune de **46330 CENEVIERES**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28/08/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180132**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29/12/18**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

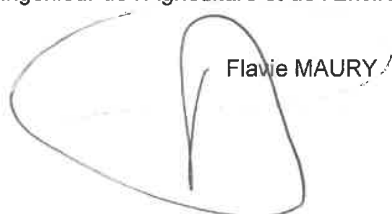
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,



Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-10-11-007

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC DU PECHS, 46180139



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

GAEC du Pechs

Peyregages

46160 CALVIGNAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur, Madame,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 74,77 ha situés sur la commune de 46330 CENEVIERES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180139**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **22/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénier de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-10-11-012

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC LE CHAMP DES TERMES, 46180148



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU LOT

***Direction Départementale***

***des Territoires du Lot***

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

**GAEC Le Champ des Termes**

**Lasborie**

**46120 SAINT-MAURICE-EN-QUERCY**

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 8,17 ha situés sur la commune de 46320 REYREVIGNES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180148**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **25/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY

DDT46

R76-2019-03-15-022

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC LE PECH CABRIT, 46190022

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 15 mars 2019

Le Directeur Départemental

à

GAEC Le Pech Cabrit  
AYMARD Jérôme, BACH Karine,  
DURAND Dominique et BACH Guy

1960 chemin de Pechpeyroux

46230 LALBENQUE

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception le **15 mars 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter dont les surfaces sont réparties comme suit :

| Surfaces (ha) | Commune                 | Propriétaire  |
|---------------|-------------------------|---------------|
| 6,37 ha       | 46230 BELFORT-DE-QUERCY | CUBAYNE Serge |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 01 mars 2019**
- **Numéro d'enregistrement : 46190022**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **02 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'Ingénier de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,



Flavie MAURY

DDT46

R76-2019-01-18-011

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC LES CADENES, 46190001

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

**Affaire suivie par : Flavie MAURY**

**Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr**

**Tél. : 05 65 23 60 75**

Cahors, le 18 janvier 2019

Le Directeur Départemental

à

**GAEC Les Cadènes**

**Labarthe**

**46 230 BELMONT-SAINT-FOI**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **18 janvier 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 5,58 ha situés sur la commune de **46230 LALBENQUE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190001**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

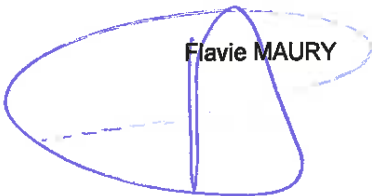
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-03-15-024

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAEC LES COUSTALS, 46190028

PREFET DU LOT

**Direction Départementale  
des Territoires du Lot**

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Cahors, le 15 mars 2019

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

**GAEC Les Coustals**  
**CUBAYNES Christophe, Isabelle et**  
**Baptiste**

1960 route de Pissepourcel  
46090 FLAUJAC-POUJOL

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **15 mars 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de dont les surfaces sont réparties comme suit :

| Surfaces (ha) | Commune       | Propriétaire        |
|---------------|---------------|---------------------|
| 38,09 ha      | 46230 CIEURAC | CUBAYNES Jean-Louis |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13 mars 2019**
- **Numéro d'enregistrement : 46190028**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-25-018

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GALILE Véronique, 46180156

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 25 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

Madame GALILE Véronique

la Calprade

46310 PEYRILLES

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le 25 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 2,19 ha situés sur la commune de 46310 PEYRILLES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 17 octobre 2018**
- **Numéro d'enregistrement : 46180156**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **18/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

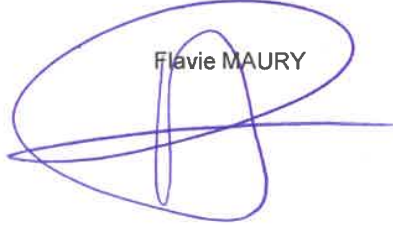
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-015

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GAY Charlene, 46180151

PREFET DU LOT

***Direction Départementale***

***des Territoires du Lot***

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

**Affaire suivie par :** Flavie MAURY

**Mail :** flavie.maury@lot.gouv.fr

**Tél. :** 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

**Madame GAY Charlène**

**422, route de Laguizayrie**

**46130 LOUBRESSAC**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 2,62 ha situés sur la commune de 46130 LOUBRESSAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/10/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180151**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

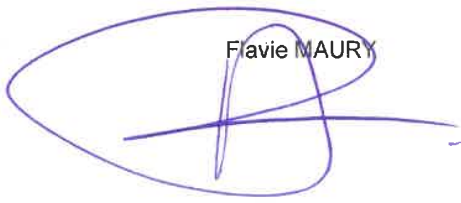
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-03-14-002

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GENTOU Aurélien, 460190019

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 14 mars 2019

Le Directeur Départemental

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mall : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

M. GENTOU Aurélien

Anglars

46160 CADRIEU

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **27 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de :

| Surfaces (ha) | Commune du bien          | Propriétaire         |
|---------------|--------------------------|----------------------|
| 16,65         | 46160 MARCILLAC-SUR-CELE | SOURSOU Raymond      |
| 8,08          | 46160 CADRIEU            | GENTOU Jean-François |
| 11,89         | 46160 CADRIEU            | GENTOU Didier        |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13 février 2019**
- **Numéro d'enregistrement : 46190019**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, Instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-12-20-017

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GOUBERT Gilbert, 46180182

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Cahors, le 20 décembre 2018

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental  
à  
Monsieur GOUBERT Gilbert  
Monals  
12300 SAINT SANTIN

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 20 décembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 6,13 ha situés sur la commune de **46270 BAGNAC SUR CELE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 19/12/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180182**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **20/04/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

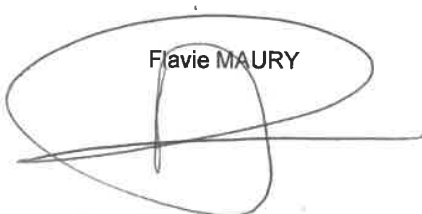
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-27-004

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
GUITTARD Marie-Agnès, 46180177

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 27 février 2019

Le Directeur Départemental

à

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Mme GUITTARD Marie-Agnès

Barrié-bas

46130 PRUDHOMAT

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le **27 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,27 ha situés sur la commune de **46130 LOUBRESSAC** et de 16,47 ha situés sur la commune de **46130 PRUDHOMAT**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18/02/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46180177**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **19 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-010

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
LABORIE Jocelyne, 46180145

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

**Madame LABORIE Jocelyne**

**Malastrèges**

**46600 CUZANCE**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 14,72 ha situés sur la commune de 46600 CUZANCE et de 0,64 ha situés sur la commune de 46600 MARTEL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 25/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180145**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **26/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

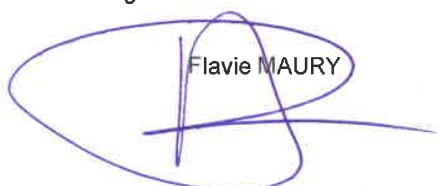
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,



Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-10-11-004

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
LANDES Christian, 46180136

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

**Affaire suivie par : Flavia MAURY**

**Mail : flavia.maury@lot.gouv.fr**

**Tél. : 05 65 23 60 75**

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

**Monsieur LANDES Christian**

**46120 SAINT-MAURICE-EN-QUERCY**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,17 ha situés sur la commune de 46320 REYREVIGNES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 30/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180136**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **31/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavia MAURY



DDT46

R76-2019-01-18-010

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
LAPARRO Magalie, 46180185

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 18 janvier 2019

Le Directeur Départemental  
à  
Madame LAPARRO Magalie  
Vilhes  
46500 BIO

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le **18 janvier 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,07 ha situés sur la commune de **46500 BIO**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46180185**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **15/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

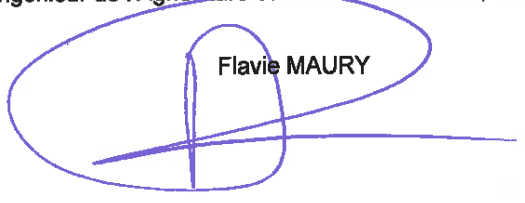
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-12-04-024

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
LAVAL Michèle, 46180169

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 4 décembre 2018

Le Directeur Départemental

à

Madame LAVAL Michèle

Le Bournissard

46 600 CUZANCE

**OBJET : Annule et remplace le précédent accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le 4 décembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 6,77 ha situés sur la commune de **46 600 CUZANCE** et de 3,19 ha situés sur la commune de **23 000 SAINT-ELOI**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180169**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,



Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-10-25-016

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
MICHALET Eric, 46180147

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Cahors, le 25 octobre 2018

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental  
à  
Monsieur MICHALET Eric  
La remise  
46310 UZECH

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 25 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 77,75 ha situés sur la commune de 46310 PEYRILLES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 22 octobre 2018**
- **Numéro d'enregistrement : 46180147**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **23/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-25-019

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
MONTEIL Angélique, 46180158

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mai : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 25 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

Madame MONTEIL Angélique

Chez M. MONTEIL Robert Malmartel

46110 BETAILLE

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le 25 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,85 ha situés sur la commune de 46110 BETAILLE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 22 octobre 2018**
- **Numéro d'enregistrement : 46180158**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **23/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

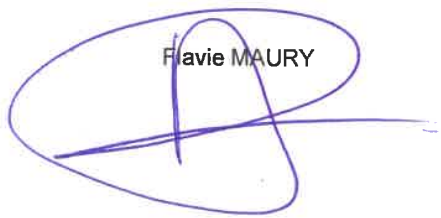
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-03-15-023

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
NEAU Alexandre, 46190027

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Cahors, le 15 mars 2019

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mall : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

M. NEAU Alexandre

Roques

46230 BELFORT-DE-QUERCY

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **15 mars 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter dont les surfaces sont réparties comme suit :

| Surfaces (ha) | Commune                 | Propriétaire |
|---------------|-------------------------|--------------|
| 31,09 ha      | 46230 BELFORT-DE-QUERCY | CLAVEL Alain |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12 mars 2019**
- **Numéro d'enregistrement : 46190027**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13 juillet 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

  
Flavie MAURY

DDT46

R76-2019-01-18-012

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
PEYSOUYRE Frédéric, 46190002

PREFET DU LOT

**Direction Départementale  
des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures**

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 18 janvier 2019

Le Directeur Départemental  
à  
**Monsieur PERSOUYRE Frédéric**  
**Calméjane**  
**46 210 LAURESSES**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **18 janvier 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 4,04 ha situés sur la commune de **46210 SAINT-CIRGUES**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 15/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190002**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-05-013

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
POURCEL Gisèle, 46190007

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 05 février 2019

Le Directeur Départemental

à

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Madame POURCEL Gisèle

Les places

46500 CARLUCET

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame,

J'accuse réception le **5 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 33,52 ha situés sur la commune de **46500 CARLUCET** et 1,17 ha situés sur la commune de **46240 MONTFAUCON**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 05/02/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190007**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **06/06/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

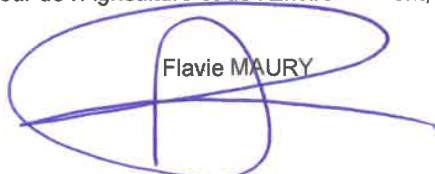
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-009

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
PRADAYROL Clément, 46180143

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur PRADAYROL Clément

Le Cornouiller

46500 DURBANS

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 28,79 ha situés sur la commune de 46500 REILHAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 26/09/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180143**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27/01/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

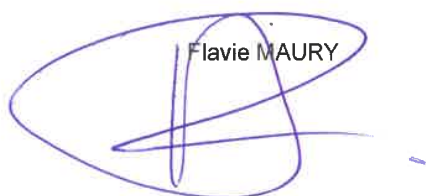
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,



Flavie MAURY

DDT46

R76-2018-12-20-014

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
PRUVOST David, 46180175

PREFET DU LOT

*Direction Départementale*

*des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 20 décembre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur PRUVOST David

24 rue des bruyères

40280 SAINT PIERRE DU MONT

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 20 décembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 5,04 ha situés sur la commune de **46230 MONDOUMERC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 03/12/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180175**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **04/04/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

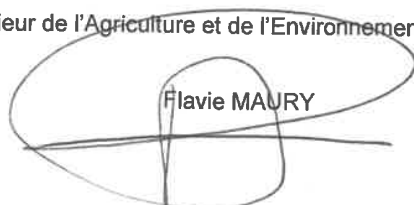
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-10-11-014

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
ROUX Rémy, 46180150

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 11 octobre 2018

Le Directeur Départemental

à

Monsieur ROUX Rémy

Clos de Fey

46150 MONTGESTY

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 11 octobre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 22,42 ha situés sur la commune de 46150 MONTGESTY.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 08/10/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180150**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **09/02/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

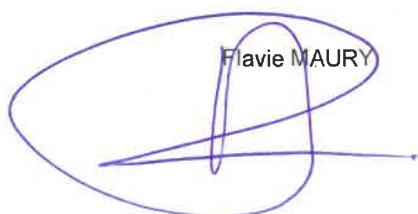
**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-11-15-014

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
SCEA CABRI CAJARC, 46180168

PREFET DU LOT

***Direction Départementale***

***des Territoires du Lot***

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Cahors, le 15 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

**SCEA Cabri Cajarc**

**Andressac**

**46160 CAJARC**

**Affaire suivie par : Flavie MAURY**

**Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr**

**Tél. : 05 65 23 60 75**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 15 novembre **2018** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 14,52 ha situés sur la commune de **46160 CAJARC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180168**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **10/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

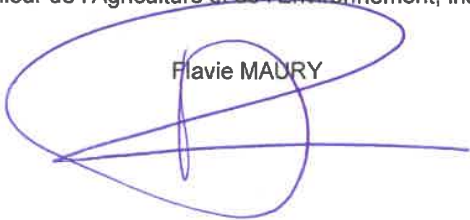
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-02-27-005

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
SCEA DOMAINE DE BENEJOU, 46190016

PREFET DU LOT

***Direction Départementale***

***des Territoires du Lot***

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

**Affaire suivie par :Flavie MAURY**

**Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr**

**Tél. : 05 65 23 60 75**

Cahors, le 27 février 2019

Le Directeur Départemental

à

**SCEA Domaine de Bénéjou  
LOYGUES Francis, Marie-José, Julie et  
THIELEN Timothy**

**Bénéjou**

**46700 Vire-sur-Lot**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception le **27 février 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de :

- 29,32 ha situés sur la commune de **46700 Vire-sur-Lot** ;
- 0,61 ha situés sur la commune de **46700 Puy-L'évêque** ;
- 2,03 ha situés sur la commune de **46700 Mauroux** ;
- 13,50 ha situés sur la commune de **46140 Belaye**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18/02/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46190016**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **19 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 322-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2019-03-15-017

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
SCEA LA FERME DE TERISSE, 46180181

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Cahors, le 15 mars 2019

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

Le Directeur Départemental

à

SCEA La Ferme de Terisse

M. VAYRAC Sylvain

Par Vinade

46500 ALVIGNAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **15 mars 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter dont les surfaces sont réparties comme suit :

| Surfaces (ha) | Commune         | Propriétaire             |
|---------------|-----------------|--------------------------|
| 87,24 ha      | 46500 LE BASTIT | M. DARNIS et Mme GRATIAS |
| 1,78 ha       | 46500 LE BASTIT | M. DELVIT et Mme GRATIAS |
| 124,91 ha     | 46500 LE BASTIT | VAYRAC Sylvain           |

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 28 février 2019**
- **Numéro d'enregistrement : 46180181**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 juin 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,  
Flavie MAURY

DDT46

R76-2019-01-18-007

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
SCEA Léonie, 46180134

PREFET DU LOT

**Direction Départementale  
des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures**

**Affaire suivie par : Flavie MAURY**  
**Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr**  
**Tél. : 05 65 23 60 75**

Cahors, le 18 janvier 2019

Le Directeur Départemental  
à  
**SCEA Léonie**  
**Les genestes**  
**46600 GIGNAC**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception le **18 janvier 2019** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 15,49 ha situés sur la commune de 46600 GIGNAC et de 5,64 ha situés sur la commune de 46600 CUZANCE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18/01/19**
- **Numéro d'enregistrement : 46180134**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **19/05/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

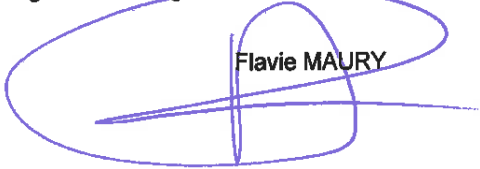
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-12-20-016

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
SCIC SA LA VINADIE, 46180180

PREFET DU LOT

*Direction Départementale  
des Territoires du Lot*

Service Économie Agricole et Développement Rural  
Contrôle des structures

Affaire suivie par : Flavie MAURY  
Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr  
Tél. : 05 65 23 60 75

Cahors, le 20 décembre 2018

Le Directeur Départemental  
à  
SCIC SA la Vinadie  
35 allées Victor Hugo  
46100 FIGEAC

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 20 décembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 2,80 ha situés sur la commune de **46100 FIGEAC**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/12/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180180**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **15/04/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

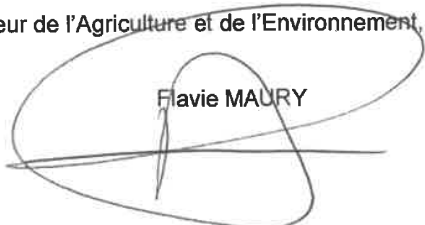
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-11-28-011

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
TILLET David, 46180128

PREFET DU LOT

**Direction Départementale**

**des Territoires du Lot**

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

Cahors, le 28 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

**Monsieur TILLET David**

**Gibardelle**

**46 100 FONS**

Affaire suivie par : Flavie MAURY

Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr

Tél. : 05 65 23 60 75

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 28 novembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,72 ha situés sur la commune de **46 100 LISSAC-ET-MOURET** et de 18,65 ha situés sur la commune de **46 100 FONS**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 19/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180128**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **20/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

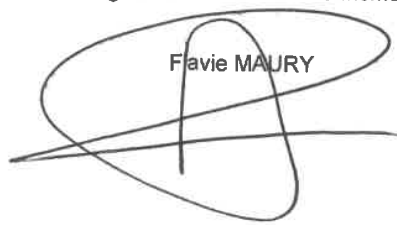
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DDT46

R76-2018-11-15-011

Accusé de réception de dossier complet d'autorisation d'exploiter,  
TILLET Marc, 46180165

PREFET DU LOT

***Direction Départementale***

***des Territoires du Lot***

**Service Économie Agricole et Développement Rural**

**Contrôle des structures**

**Affaire suivie par : Flavie MAURY**

**Mail : flavie.maury@lot.gouv.fr**

**Tél. : 05 65 23 60 75**

Cahors, le 15 novembre 2018

Le Directeur Départemental

à

**Monsieur TILLET Marc**

**La Rode**

**46120 LEYME**

**OBJET : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le 15 novembre 2018 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter - de 3,37 ha situés sur la commune de **46400 BANNES**  
- de 2,32 ha situés sur la commune de **46120 AYNAC**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 07/11/18**
- **Numéro d'enregistrement : 46180165**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **08/03/19**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
L'ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, instructrice,

Flavie MAURY



DRAAF

R76-2019-07-08-002

Arrêté portant nomination au Conseil d'administration de  
l'établissement public local d'enseignement et de formation  
professionnelle agricoles d'Ondes

*Arrêté portant nomination au Conseil d'administration de l'établissement public local  
d'enseignement et de formation professionnelle agricoles d'Ondes*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de  
l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Service Régional de la  
Formation et du  
Développement

**Arrêté portant nomination au Conseil d'administration  
de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles  
d'Ondes**

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Étienne GUYOT préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

Vu l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2016 portant nomination de M. Pascal AUGIER directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie.

Vu l'arrêté préfectoral R76-2018-11-10-015 du 10 novembre 2018 portant délégation à M. Pascal AUGIER, directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt,

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM,

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles d'Ondes :

**a – Au titre des représentants de l'État :**

- Monsieur le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du centre d'information et d'orientation ou son représentant.

**b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées : ENSFEA**

Titulaire : Mme Christiane BORIN  
2 route de Narbonne  
BP 22687  
31 326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Suppléant : M. Emmanuel DELMOTTE  
2 route de Narbonne  
BP 22687  
31 326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

**c – au titre de l'association des anciens élèves :**

Titulaire : M. Gérard VIGNALS  
7 rue de la petite reine  
31 320 CASTANET-TOLOSAN

Suppléant : M. Gérard POUECH  
25 chemin de la Téoulière  
11 300 LIMOUX

**d – au titre de la chambre d'agriculture :**

Titulaire : Mme Marie-Thérèse LACOURT  
650 route de Lugan  
En benou  
31 380 AZAS

Suppléant : Mme Christel CARPENTIER  
3925 route de Muret  
31 470 SAINT-LYS

**e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :**

**CDJA – employeurs exploitants**

Titulaire : M. François THERON  
321 route de Béou  
31 620 GARGAS

Suppléant : M. Nicolas BEGUE  
1061 route de Larra  
31 330 LAUNAC

**Syndicat des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de bâtiment de travaux publics et de manutention (DLR) – employeurs exploitants**

Titulaire M. Gilles BEAUFRANC  
Sté LACAMPAGNE/LOCATLAS  
Siège : rue Jacquard  
ZI du Phare  
33 700 MERIGNAC

Suppléant : M. Jean-Philippe ESCOUBET  
Sté LACAMPAGNE/LOCATLAS  
Siège : rue Jacquard  
ZI du Phare  
33 700 MERIGNAC

**Syndicat des distributeurs de matériels agricoles (SEDIMA)– employeurs exploitants**

Titulaire : M. Alain DARIO  
RD 820  
31 790 SAINT-JORY

Suppléant : M. Jean-Charles CARCHET  
780 chemin de Fauré  
82 000 MONTAUBAN

**Union Nationale des Entreprises du Paysage – employeurs exploitants**

Titulaire : Eric CAUSSAT  
Chemin Sandreau  
31 700 DAUX CEDEX 3056

Suppléant : /

**Représentant des salariés**

Titulaire : M. Sébastien DUPLOUY  
En Flouton  
31 570 LANTA

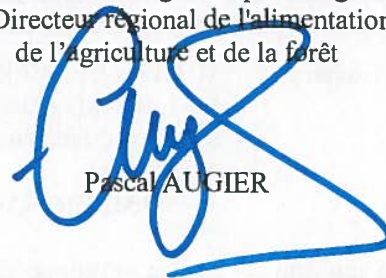
Suppléant : M. Nicolas CARLES  
66 avenue de Larrière  
31 860 VILLATE

**ARTICLE 2 :** La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Toulouse, le **- 8 JUIL. 2019**

Pour le Préfet de région et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Pascal AUGIER

DRJSCS Occitanie

R76-2019-07-04-002

Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement du centre provisoire d'hébergement (CPH) géré par la Fédération Audoises des Œuvres Laïques pour l'exercice 2019 dans le département de l'Aude

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de la jeunesse,  
Des sports et de la cohésion sociale  
Site de Toulouse

**Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement  
du centre provisoire d'hébergement (CPH)  
géré par la Fédération Audoise des Oeuvres Laïques pour l'exercice 2019**

Le Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le livre III, titre 1er du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment le chapitre IV ;
- Vu** la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- Vu** le décret n° 2018-1355 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- Vu** l'arrêté du 10 avril 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R 314-10, R 314-13, R.314-17, R 314-19, R 314-20, R 314-48, R 314-82 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2019, publié au journal officiel du 16 mars 2019, pris en application de l'article L 314-4 du code de l'action sociale et des familles, fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement ;
- Vu** les crédits délégués du programme 104 pour l'exercice budgétaire 2019 ;
- Vu** le rapport d'orientation budgétaire des centres provisoires d'hébergement de la région Occitanie du 27 mars 2019 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 janvier 1992 autorisant la création d'un centre provisoire d'hébergement de 40 places à Carcassonne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 9 février 1995 réduisant à 30 places la capacité du centre provisoire d'hébergement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 portant à 60 places la capacité du centre provisoire d'hébergement ;
- Vu** l'arrêté du préfet de région du 10 novembre 2018 R76-2018-11-10-016 portant délégation de signature au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, notamment la section 1 portant compétence d'administration générale ;
- Vu** la délégation de gestion en date du 13 mars 2019 relative à la procédure de tarification des établissements et services sociaux et des services mettant en œuvre des mesures de protection des majeurs ;
- Vu** les propositions budgétaires et leurs annexes adressées par la Fédération Audoise des Oeuvres Laïques pour le fonctionnement du centre provisoire d'hébergement sur l'exercice 2019 reçues par l'autorité de tarification le 30 octobre 2018 ;
- Vu** le rapport de propositions budgétaires du 16 avril 2019 ;
- Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude ;

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup> :** Pour l'exercice budgétaire 2019 les recettes et les dépenses prévisionnelles du centre provisoire d'hébergement (CPH) géré par la Fédération Audoise des Oeuvres Laïques sont autorisées comme suit :

|                           | B.P. 2018<br>exécutoire | B.P. 2019<br>demandé hors<br>mesures<br>nouvelles | B.P. 2019<br>demandé avec<br>mesures<br>nouvelles | B.P. 2019<br>approuvé |
|---------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Dépenses</b>           |                         |                                                   |                                                   |                       |
| Groupe I                  | 41 700,00 €             |                                                   | 58 100,00 €                                       | 58 100,00 €           |
| Groupe II                 | 333 945,00 €            |                                                   | 336 661,08 €                                      | 336 661,08 €          |
| Groupe III                | 197 811,00 €            |                                                   | 182 249,08 €                                      | 182 249,08 €          |
| <b>Total des dépenses</b> | <b>577 456,00 €</b>     |                                                   | 577 010,16 €                                      | 577 010,16 €          |
| <b>Produits</b>           |                         |                                                   |                                                   |                       |
| Groupe I                  | 547 500,00 €            |                                                   | 547 500,00 €                                      | 547 500,00 €          |
| Groupe II                 | 12 000,00 €             |                                                   | 18 000 €                                          | 18 000 €              |
| Groupe III                | 0,00 €                  |                                                   | 11 510,16 €                                       | 11 510,16 €           |
| <b>Total des produits</b> | <b>559 500,00 €</b>     |                                                   | 577 010,16 €                                      | 577 010,16 €          |

**Article 2 :** Pour l'exercice budgétaire 2019, la dotation globale de financement du centre provisoire d'hébergement (CPH) géré par la Fédération Audoise des Oeuvres Laïques est fixée à **547 500 euros** (*cinq cent quarante sept mille cinq cents euros*).

La fraction forfaitaire correspondant au douzième de la dotation globale de financement est égale à **45 625 euros** (*quarante cinq mille six cent vingt cinq euros*).

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région. La copie sera notifiée à l'établissement concerné.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet de la région Occitanie, soit hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification dans le mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux sis Greffe du TITSS – Cour administrative d'appel de Bordeaux – 17 cours de Verdun – 33074 Bordeaux Cedex – également dans un délai d'un mois à compter de la notification ou de sa publication, ou dans le délai d'un mois à partir de la date de réception de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

**Article 5 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **04 JUIL. 2019**

  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur Régional Adjoint de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale

**Yannick AUPETIT**

Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille

R76-2019-07-04-001

Arrêté modificatif n° 3/27RG2018/4 du 04 juillet 2019 portant  
modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie (CPAM) du Gard



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté modificatif n° 3/27RG2018/4 du 04 juillet 2019  
portant modification de la composition du conseil de la  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Gard

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1, D. 231-1-1 et D. 231-4,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,
- Vu l'arrêté n°27RG2018/1 du 27 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard,
- Vu les arrêtés modificatifs n° 1/27RG2018/2 du 20 avril 2018 et n° 2/27RG2018/3 du 29 mai 2018 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard,
- Vu la proposition de désignation d'un conseiller appelé à siéger au sein dudit conseil, au titre des représentants des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, formulée par l'Association des Accidentés de la Vie (FNATH),
- Vu l'approbation, en date du 28 juin 2019, par le Préfet de la Région Occitanie, de la candidature à la fonction susvisée formulée par M. Max ABRIC,

**ARRETE :**

**Article 1er**

La composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard est modifiée comme suit :

- **En tant que représentant des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :**

Sur désignation de l'Association des Accidentés de la Vie – FNATH

Suppléant M. **Max ABRIC**, en remplacement de Mme Solange DELEUZE

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

**Article 2**

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Marseille, le 04 juillet 2019

La ministre des solidarités et de la santé,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission  
Nationale de Contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

Pour la Directrice de la Sécurité Sociale  
et par délégation  
Le Chef d'antenne

« Signé »

**David MUNOZ**

Page - 1 - Arrêté n° 3/27RG2018/4 du 04 juillet 2019 -  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Gard

# ANNEXE

## Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard

| Organisations désignatrices                                       |           |              | Nom         | Prénom     |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|-------------|------------|
| En tant que Représentants des assurés sociaux :                   | CGT       | Titulaire(s) | LLINARES    | Marc       |
|                                                                   |           |              | VINHAS      | Marie ange |
|                                                                   |           | Suppléant(s) | DAVOUST     | Josiane    |
|                                                                   |           |              | SOMMACAL    | Christian  |
|                                                                   | CGT - FO  | Titulaire(s) | CARBONNELL  | Evelyne    |
|                                                                   |           |              | DIOT        | Florence   |
|                                                                   |           | Suppléant(s) | MOULAS      | Louise     |
|                                                                   |           |              | SANCHEZ     | Francisco  |
|                                                                   | CFDT      | Titulaire(s) | GARCIA      | Muriel     |
|                                                                   |           |              | SADORGE     | Alain      |
|                                                                   |           | Suppléant(s) | RAOULX      | Guilene    |
|                                                                   |           |              | WALTER      | Jerôme     |
|                                                                   | CFTC      | Titulaire    | DEROBERT    | Marie      |
|                                                                   |           | Suppléant    | LAURET      | Thierry    |
|                                                                   | CFE - CGC | Titulaire    | LUBCZANSKI  | Rémy       |
|                                                                   |           | Suppléant    | VARDO       | Peggy      |
| En tant que Représentants des employeurs :                        | MEDEF     | Titulaire(s) | ACCHIARDI   | Dominique  |
|                                                                   |           |              | BERTRAND    | Bernadette |
|                                                                   |           |              | BINNENDIJK  | Olivier    |
|                                                                   |           |              | JARRICOT    | Valérie    |
|                                                                   |           | Suppléant(s) | RICARD      | Michel     |
|                                                                   |           |              | non désigné |            |
|                                                                   |           |              | non désigné |            |
|                                                                   |           |              | non désigné |            |
|                                                                   | CPME      | Titulaire(s) | BOUZIANE    | Lydia      |
|                                                                   |           |              | MAIO        | Alain      |
|                                                                   |           | Suppléant(s) | BRUN        | Séverine   |
|                                                                   |           |              | CHAPELLE    | Frédéric   |
|                                                                   | U2P       | Titulaire(s) | PELOUZE     | Sylviane   |
|                                                                   |           |              | CASSAR      | Brigitte   |
|                                                                   |           | Suppléant(s) | MEUNIER     | Rodolphe   |
|                                                                   |           |              | RATSIMBA    | Mam        |
| En tant que Représentants de la mutualité :                       | FNMF      | Titulaire(s) | CREPELLIERE | Gérald     |
|                                                                   |           |              | ESCUDIER    | Sophie     |
|                                                                   |           | Suppléant(s) | JOLLIVET    | Alice      |
|                                                                   |           |              | CREISSEN    | Bernard    |
| Institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie : | FNATH     | Titulaire    | MARIN       | Annie      |
|                                                                   |           | Suppléant    | ABRIC       | Max        |
|                                                                   | UNAASS    | Titulaire    | PERSILLET   | Lisette    |
|                                                                   |           | Suppléant    | BOSC        | Sylvain    |
|                                                                   | UDAF/UNAF | Titulaire    | COEFFIC     | Dolorès    |
|                                                                   |           | Suppléant    | COMBES      | Anne-Laure |
|                                                                   | UNAPL     | Titulaire    | ROSSEL      | Thierry    |
|                                                                   |           | Suppléant    | non désigné |            |
| Personnes qualifiées                                              |           |              | EYRAL       | Nicole     |
| Dernière mise à jour : 04/07/2019                                 |           |              |             |            |